



Rapport financier semestriel
Comptes consolidés au 30 juin 2021

40 Boulevard Henri Sellier – France

www.CYBERGUN.com

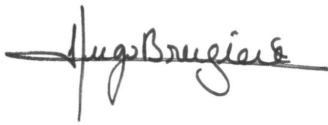
Table des matières

PARTIE I : DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL....	4
PARTIE II : ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	5
I. Bilan consolidé.....	5
II. Compte de résultat consolidé	6
III. Tableau des flux de trésorerie.....	7
IV. Tableau de variation des capitaux propres	8
PARTIE III : Rapport de gestion	9
I. Faits marquants de la période.....	9
a. Poursuite du programme de désendettement de la société	9
b. Actualité de l'activité militaire	10
II. Evènements post – clôture.....	11
a. Incidences de la crise du covid-19.....	11
b. Renforcement des fonds propres.....	11
c. Opération de regroupement de titres.....	12
d. ARKANIA USA remporte un contrat auprès d'une agence fédérale américaine.....	12
PARTIE IV : ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	13
I. Principes et méthodes comptables	13
a. Référentiel et méthodes comptables.....	13
b. Note de transition à IFRS 16.....	14
c. Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés	15
d. Périmètre de consolidation	16
e. Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère.....	17
f. Goodwill.....	18
g. Immobilisations incorporelles	18
h. Immobilisations corporelles	19
i. Contrats de location	20
j. Perte de valeur des actifs corporels et incorporels.....	21
k. Actifs et passifs financiers	22
l. Capitaux propres	24
m. Provisions	25
n. Stocks.....	25
o. Avantages accordés aux salariés	26
p. Chiffre d'affaires consolidé.....	27
q. Cout des achats	28
r. Autres éléments opérationnels non courants.....	28

s.	Cout du financement et autres charges et produits financiers.....	28
t.	Impôts.....	28
u.	Résultat par action	29
II.	Gestion du risque financier	30
a.	Risque de crédit.....	30
b.	Risque de liquidité	30
c.	Risque de marche	30
d.	Risque de change.....	31
III.	Notes aux états financiers consolidés	31
a.	Note 1 - Goodwill.....	31
b.	Note 2 – Immobilisations incorporelles	31
c.	Note 3 – immobilisations corporelles et droits d’utilisation	32
d.	Note 4 – Autres actifs financiers non courants	32
e.	Note 5 – Actifs d’impôts différés.....	32
f.	Note 6 – Stock	32
g.	Note 7 – Créances clients	33
h.	Note 8 – Autres actifs courants	33
i.	Note 9 – Trésorerie & équivalents de trésorerie	34
j.	Note 10 – Capital social et capitaux propres.....	34
k.	Note 11 – Dettes financières	34
l.	Note 12 – Dettes fournisseurs et autres passifs courants.....	34
m.	Note 13 – Chiffre d’affaires et coût des achats.....	35
n.	Note 14 – Salaires et charges sociales.....	35
o.	Note 15 – Autres achats et charges externes.....	35
p.	Note 16 – Amortissements et provisions	35
q.	Note 17 – Autres éléments opérationnels courants	36
r.	Note 18 - Résultat financiers net.....	36
s.	Note 19 – Engagements Hors Bilan	36

PARTIE I : DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



Hugo Brugière
Président Directeur Général
Paris, le 29 octobre 2021

PARTIE II : ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. Bilan consolidé

ACTIF - En milliers d'euros	Note	30/06/2021	31/12/2020
Goodwill	Note 1	3 370	2 635
Immobilisations incorporelles	Note 2	2 992	2 802
Immobilisations corporelles nettes	Note 3	3 839	3 919
Droits d'utilisation	Note 3	2 707	1 890
Autres actifs financiers non courants	Note 4	338	331
Entités mises en équivalence		20	-
Actifs d'impôt différé	Note 5	363	351
Actifs non courants		13 628	11 929
Stocks	Note 6	13 046	8 368
Créances clients	Note 7	4 454	3 863
Autres actifs courants	Note 8	9 500	8 464
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	2 642	7 117
Actifs courants		29 641	27 813
Total des actifs		43 270	39 743

PASSIF - En milliers d'euros	Note	30/06/2021	31/12/2020
Capital social		1 516	596
Primes d'émission		23 513	18 216
Réserves		905	20 787
Résultat net de l'exercice		(2 608)	(19 824)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		23 326	19 775
Interêts minoritaires		79	33
Capitaux propres	Note 10	23 405	19 808
Dettes financières long terme		-	-
Dettes droits d'utilisation à long terme		2 230	1 276
Avantages du personnel et assimilés		57	38
Provisions non courantes		274	30
Passifs non courants		2 562	1 343
Dettes financières court terme	Note 11	2 127	6 080
Dettes droits d'utilisation à court terme		555	677
Provisions courantes		-	296
Avantages du personnel		-	20
Dettes fournisseurs	Note 12	6 842	5 635
Passifs d'impôt exigible		18	80
Autres passifs courants		7 760	5 803
Passifs courants		17 303	18 591
Total des capitaux propres et passifs		43 270	39 742

II. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros		30/06/2021	30/06/2020
Chiffres d'affaires	Note 13	14 354	9 882
Autres produits de l'activité		0	-
Coût des achats		(8 744)	(7 432)
Salaires et charges sociales	Note 14	(3 063)	(2 168)
Autres achats et charges externes	Note 15	(2 425)	(2 686)
Autres impôts et taxes		(90)	(65)
Amortissements et provisions	Note 16	(418)	(173)
Autres produits et charges d'exploitation		611	137
Résultat opérationnel courant		224	(2 504)
Autres éléments opérationnels non courants	Note 17	(827)	(2 177)
Dotations aux dépréciations des goodwill		-	-
Résultat opérationnel		(603)	(4 681)
Coût de l'endettement financier brut		(41)	(239)
Produits net des charges financières		(1 904)	(497)
Résultat financier net	Note 18	(1 944)	(736)
Quote-part des résultats des entreprises associées			
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		(2 547)	(5 417)
Produits (charges) d'impôts		(13)	33
Résultat Net des activités poursuivies		(2 560)	(5 384)
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées		-	-
Résultat net		(2 560)	(5 384)
Part revenant aux minoritaires		47	-
Résultat net de l'exercice		(2 608)	(5 384)

III. Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	30/06/2021
Résultat net des entreprises intégrées	(2 560)
Amortissements	651
Dépréciations et provisions	(54)
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	598
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(1 963)
Variation du besoin en fonds de roulement	(3 421)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(5 384)
Acquisition d'immobilisations	(357)
Cession d'immobilisations	-
Variation nette des actifs financiers non courants décaissés	96
Incidence des variations de périmètre	(715)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(976)
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-
Dividendes versés aux minoritaires	-
Augmentation de capital en numéraire	6 217
Réduction de capital en numéraire	-
Emissions d'emprunts	(4 065)
Remboursement d'emprunts	(379)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements	1 773
Incidences des variations de taux de change	123
Variation de trésorerie	(4 465)
Trésorerie active	7 117
Concours bancaires	23
Trésorerie à l'ouverture	7 094
Trésorerie active	2 642
Concours bancaires	10
Trésorerie à la clôture	2 631

IV. Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Résultat Net part du groupe	Réserves de conversion	Capitaux propres hors Subvention et Prov. Rég.	Capitaux propres parts minoritaires	Capitaux propres
01/01/2020	28 572	6 659	(37 215)		2 334	350	30	380
Mouvement de capital	(27 976)	11 557	51 094			34 675	10	34 685
Résultat Net part du groupe				(19 824)		(19 824)	(7)	(19 831)
Incidences des éléments de CP			475			475		475
Ecart de conversion	(0)	(0)	(621)	-	686	65	0	65
Autres variations	-	-	4 034	-		4 034		4 034
31/12/2020	596	18 216	17 767	(19 824)	3 021	19 775	33	19 808
01/01/2021	596	18 216	17 767	(19 824)	3 021	19 775	33	19 808
Mouvement de capital	920	5 297				6 217		6 217
Résultat Net part du groupe				(2 608)		(2 608)	47	(2 560)
Incidences des éléments de CP								
Ecart de conversion	(0)	(0)	218	-	(252)	(34)	(1)	(36)
Autres variations			(19 848)	19 824		(24)	(0)	(24)
30/06/2021	1 516	23 513	(1 863)	(2 608)	2 768	23 326	79	23 405

Sur le premier semestre de l'exercice 2021, les capitaux propres ont essentiellement été impacté par :

- 6,2 M€ d'augmentation de capital résultant :
 - i) De la continuité du processus d'équitization de la dette financière soit une augmentation des capitaux propres de 4,6 M€,
 - ii) De conversions d'OCEANES soit une augmentation des capitaux propres de 1,6 M€.
- (2,6) M€ correspondant à la perte du semestre

PARTIE III : Rapport de gestion

CYBERGUN est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 40 boulevard Henri Sellier, SURESNES (92 150).

CYBERGUN est coté sur Euronext Growth depuis le 30 janvier 2014.

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour le premier semestre de l'exercice 2021 soit une période de 6 mois couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

Les comptes semestriels de l'exercice 2021 dégagent une perte de 2,6 M€.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

I. Faits marquants de la période

a. Poursuite du programme de désendettement de la société

(i) Finalisation du programme de remboursement de la dette obligataire et des créanciers CECA

CYBERGUN a mis en œuvre un programme d'*equitization*¹, au travers d'une fiducie-gestion constituée le 17 février 2020 (la « Fiducie »), portant sur une partie de sa dette obligataire² et de la dette des créanciers financiers (CECA) d'un montant de 7,9 MEUR.

Au 30 juin 2021, l'intégralité du Crédit-Vendeur et de l'emprunt obligataire O1, pour un montant de 5,3 MEUR (résultant du rachat par CYBERGUN auprès de la Fiducie des Obligations³, des OCEANE⁴, et des créances CECA) ont été converti en actions qui ont ensuite été intégralement cédées sur le marché. Ainsi, tous les Créanciers Obligataires O1⁵ et les créanciers financiers (CECA) ont été totalement désintéressés grâce au produit net de cession des actions émises sur conversion de la dette obligataire.

(ii) Suspension de l'equitization et réactivation du programme d'OCEANE

Suivant la recommandation du commissaire à l'exécution du plan, il a été décidé de suspendre l'activité de la Fiducie juste avant l'equitization de la dette de CYBERGUN à l'égard de son actionnaire de référence, RESTARTED

¹ Processus permettant la transformation progressive des créances détenues par la Fiducie en actions CYBERGUN.

² Comme indiqué dans le communiqué de presse du 8 avril 2020, 52% de la dette obligataire avait été apporté à la Fiducie.

³ Emises par CYBERGUN le 18 octobre 2010 dans le cadre de son financement obligataire d'un montant nominal total de 9 000 000 €.

⁴ Les obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes, émises en application du contrat de financement conclu le 7 octobre 2019 avec le fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund, représenté par une société de gestion appartenant au groupe Alpha Blue Ocean d'une valeur nominale de 900 000 €.

⁵ Désigne les obligataires ayant adhéré à la Fiducie durant la période d'adhésion qui était ouverte du 2 mars 2020 au 1^{er} avril 2020 inclus.

INVESTMENT, qui a soutenu financièrement le plan. Cette dette d'un montant de 1,7 MEUR correspondant à l'avance faite par RESTARTED INVESTMENT à hauteur de 30% du passif admis des obligataires n'ayant pas apporté leurs obligations à la Fiducie⁶.

Cette suspension temporaire a permis de réactiver la ligne de financement obligataire. CYBERGUN envisage à cet égard de tirer 20 MEUR sur cette ligne d'ici la fin de l'année pour soutenir les projets de développement de l'entreprise, notamment via des opérations de croissance externe à l'image de la prise de participation dans VALANTUR ou de l'acquisition d'un site de fabrication en France.

Sur le 1er semestre de son exercice, la société a ainsi levé 2 M€ par le tirage de 2 tranches d'OCEANE, d'une valeur nominale de 1 M€, souscrite par European High Growth Opportunities Securitization Fund (EHGOSF).

A compter de la première des deux échéances entre (i) le 30 novembre 2021 et (ii) le tirage à hauteur de 20 MEUR sur la ligne d'OCEANE, l'équitization de la dette de RESTARTED INVESTMENT (à savoir l'Emprunt Obligataire 2) sera engagée, contribuant ainsi à reconstituer un actionariat de référence et à stabiliser l'actionariat de CYBERGUN, conformément aux engagements pris lors de la mise en œuvre du plan de sauvegarde financière accélérée.

(iii) Renforcement des fonds propres de la société

Au 30 juin 2021, le programme d'équitization de la dette financière a permis de renforcer les fonds propres de la société à hauteur de 6.2 M€.

b. Actualité de l'activité militaire

Depuis la fin du mois de décembre 2020, et conformément à la stratégie de diversification du groupe, le pôle militaire de CYBERGUN composé du département SPARTAN MLE et de son bureau d'étude R&D au sein de la filiale ARKANIA a poursuivi son processus de développement à travers :

(i) Nouveau partenariat industriel avec la société RUAG Défense France

En complément de cette percée dans le marché de la simulation, la société a également signé un contrat de sous-traitance avec RUAG Défense France (RDF), filiale française de RUAG Simulation & Training. Ayant remporté un appel d'offres pour livrer une quinzaine de simulateurs indoor d'entraînement au tir aux armes légères lancé par un pays européen membre de l'OTAN, RDF a en effet souhaité confier la réalisation des répliques d'armes pour ces simulateurs à CYBERGUN. Par cette marque de confiance, RDF reconnaît la fiabilité et la grande compétence de la société ARKANIA.

Ce contrat de sous-traitance, porté par SPARTAN MLE, est estimé à un montant aux alentours de 2 M€, porte sur la fabrication et la livraison d'environ 350 répliques d'armes légères et de mitrailleuses et de près de 400 accessoires associés et sera réalisé en deux ans.

⁶ Voir le communiqué de presse du 8 avril 2020.

(ii) Alliance avec un leader mondial de la défense pour répondre à un appel d'offres

En fin de S1 2021, CYBERGUN a signé avec la Direction Générale de l'Armement (DGA), et en co-traitance avec son partenaire THALES, le marché d'entraînement au tir sur armes légères d'infanterie SINETIC1 pour moderniser les capacités et renforcer la sécurité des soldats lors des entraînements. Ce vaste programme qui couvre les besoins de formation des trois armées sera déployé sur une période d'environ 10 ans et, selon l'Appel d'Offres pour un besoin allant jusqu'à 80 sites à équiper, dont 5 en outre-mer. La première livraison est prévue en 2023, pour équiper les 2 premiers sites de l'Armée de Terre.

Il s'agit du plus gros contrat jamais signé par CYBERGUN dans le domaine stratégique de l'entraînement des forces.

(iii) Développement d'un produit révolutionnaire pour un grand manufacturier

Depuis 2017, CYBERGUN travaille au développement d'un projet révolutionnaire avec l'un des principaux fabricants mondiaux d'armes. Il s'agissait, pour la cellule R&D du Groupe, de créer un nouveau système inédit sur le marché intégrant les technologies maîtrisées par CYBERGUN et les innovations principales du groupe.

Ce développement, qui a été financé intégralement par le partenaire, est désormais terminé et a été validé par le partenaire. CYBERGUN est désormais dans l'attente de l'accord final du partenaire pour lancer la fabrication qui serait confiée à ARKANIA. En cas d'accord, CYBERGUN se verrait confier un contrat cadre de plusieurs millions d'euros par an sur une durée d'environ 10 ans.

(iv) Structuration de la relation VALANTUR / CYBERGUN

Dans la continuité de l'opération ARKANIA, CYBERGUN et le groupe VALANTUR ont renforcé en mars 2021 leur relation à travers l'entrée de CYBERGUN SA au capital de VALANTUR pour environ 20% afin de progresser sur le développement des synergies entre les deux sociétés.

II. Evènements post – clôture

a. Incidences de la crise du covid-19

A la date de publication de ce rapport semestriel, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

b. Renforcement des fonds propres

Depuis le 30 juin 2021, a procédé à des tirages sur la ligne OCEANE. L'impact de ces opérations se traduit comme suivant, à la date de publication du rapport :

(i) Impact sur l'endettement du groupe :

En milliers d'euros	30/06/2021	Souscription OC	Conversion OC	31/10/2021
Emprunt obligataire ABO	400	3 000	(2 050)	1 350
Emprunt obligataire O1 - A équitizer	1 692			1 692
Emprunt obligataire	2 092	3 000	(2 050)	3 042

(ii) Impact sur les fonds propres du groupe :

Les conversions d'OC intervenues après le 30 juin 2021 ont donné lieu à la création de 4 002 442 543 actions et se sont traduit par une augmentation de capital de plus de 2 M€.

c. Opération de regroupement de titres

Le 19 juillet 2021, faisant usage de la résolution N° 4 de l'assemblée générale du 19 juillet 2021, la société CYBERGUN a initié une opération de regroupement de titres.

Les principales modalités de cette opération été les suivantes :

- Date de début des opérations de regroupement : 9 août 2021
- Base de regroupement : échange de 7.600 actions d'une valeur nominale de 0,0001 euro pour 1 action nouvelle de 0,76 euros de valeur nominale portant jouissance courante
- Le nombre d'actions soumises au regroupement est de 18 600 349 243 actions d'une valeur nominale de 0,0001 euro chacune
- Le nombre d'actions à provenir du regroupement est de 2 447 414 actions d'une valeur nominale de 0,76 euros chacune
- Date de fin du regroupement : 15 septembre 2021

d. ARKANIA USA remporte un contrat auprès d'une agence fédérale américaine

ARKANIA USA, nouvelle filiale militaire a remporté un contrat majeur avec une agence fédérale dépendant du ministère de l'intérieur américain (Department of Homeland Security - DHS). Ce contrat, d'une valeur de 600 000 USD, porte sur la fourniture de répliques de Glock 19 Gen5 6mm livrés pour le 15 octobre 2021. Il pourra être étendu à d'autres agences fédérales rattachées au DHS. Il s'agit des répliques de la future arme de service qui sera fournie par la société Glock. Ce contrat confirme une nouvelle fois tout l'intérêt du couplage des armes de 6mm d'entraînement et des armes réelles pour assurer l'entraînement opérationnel des forces avec le plus grand réalisme et au meilleur coût.

PARTIE IV : ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

I. Principes et méthodes comptables

a. Référentiel et méthodes comptables

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>.

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standard Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, appliquées depuis le 1er avril 2019 :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendement à IFRS 9 « clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Amendements IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- Amendements IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Améliorations annuelles, Cycle 2015-2017 ;
- IFRIC 23 « Comptabilisation des positions fiscales incertaines ».
- Amendement à IFRS 3 : « Définition d'une entreprise »
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : « Réforme des taux d'intérêts de référence »
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : « Définition du terme significatif »
- Amendements des références au cadre conceptuel des normes IFRS
- Amendements à IFRS 16 : « Allègements de loyer liés à la COVID-19 » (application par anticipation)
- Amendements à IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » et « Classement des passifs comme passifs courants ou non courants : Report de la date d'entrée en vigueur »
- Amendements à IFRS 3 : « Référence au cadre conceptuel »
- Amendements à IAS 16 : « Immobilisations corporelles - produit antérieur à l'utilisation prévue »
- Amendements à IAS 37 « Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat »
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : « Réforme des taux d'intérêts de référence, phase 2 »
- « Améliorations annuelles des normes IFRS 2019 – 2020 »

L'impact de ces normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 30 juin 2021.

Pour l'exercice 2021, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

b. Note de transition à IFRS 16

La norme IFRS 16 s'applique pour la première fois aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2019. Elle remplace la norme IAS 17 et ses interprétations et conduit à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location financement).

Le Groupe a choisi de présenter les actifs au titre de droits d'utilisation séparément des autres actifs et les dettes de location, séparément des autres passifs dans l'état de la situation financière. Les charges liées aux contrats de location qui étaient classés auparavant comme des contrats de location simples et qui étaient présentées dans les charges d'exploitation sont retraitées avec l'application d'IFRS 16 et remplacées par une dotation aux amortissements du droit d'utilisation et des charges financières. Alors que les paiements au titre des contrats de location simple étaient présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, ces paiements de loyers sont désormais divisés en sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sur la dette de loyer et au remboursement de cette dette de loyer. Le Groupe présente le remboursement du principal de l'obligation locative et les intérêts payés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Nature des actifs loués concernés

Le Groupe en tant que preneur est principalement engagé dans des baux immobiliers. Les contrats sont généralement conclus pour une durée comprise entre 3 et 9 années.

Méthode d'application

Le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée consistant à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale comme un ajustement sur les capitaux propres d'ouverture au 1er avril 2019 en considérant que l'actif au titre du droit d'utilisation est égal au montant des dettes de loyer, ajusté du montant des loyers payés d'avance et des avantages reçus des bailleurs.

En application de ces dispositions, les données comparatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui sont présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Pour les contrats en vigueur à la date de première application, le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification permettant de ne pas appliquer IFRS 16 aux accords qui n'étaient auparavant pas identifiés comme des contrats de location au sens d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

Les loyers des contrats correspondant à des actifs de faible valeur unitaire (seuil défini à 5 000 dollars US ou €) ou à une location de courte durée (inférieure à 12 mois) ont été comptabilisés directement en charges. Par ailleurs, les mesures de simplification suivantes offertes par la norme IFRS 16 ont été appliquées à la transition :

- Les contrats avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois à compter du 1er avril 2019 ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'une dette de loyer ;
- Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur les taux d'emprunt constatés sur le marché auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays ;
- Les coûts directs initiaux ont été exclus de l'évaluation du droit d'utilisation pour contrats de location simple en vigueur à la date de transition ;
- Le Groupe a utilisé le bénéfice du recul pour déterminer la durée des contrats de location contenant des options de prolongation ou de résiliation.

Pour les contrats de location précédemment classés en contrats de location-financement, le droit d'utilisation et la dette de location sont évalués en date de transition aux mêmes montants qu'en vertu de la norme IAS 17 à la date de première application.

L'application d'IFRS 16 a nécessité l'exercice du jugement, notamment en ce qui concerne :

- La définition d'un contrat de location ;
- La détermination de la durée de la location qui prend en compte l'exercice des options de résiliation ou de renouvellement lorsque le Groupe est raisonnablement certain de les exercer ;
- La détermination du taux d'emprunt marginal qui a été calculé en prenant en compte la durée résiduelle des contrats en date de première application.

Les principes comptables du Groupe liés aux contrats de location mis à jour de l'application de la norme IFRS 16 sont présentés en note « i. contrats de location ».

c. Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

(i) Convention du coût historique

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définis par la norme IFRS 9.

(ii) Utilisation d'estimations et du jugement

Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- et, dans le contexte de la crise du COVID-19, la prise en compte des incertitudes relatives à l'estimation de ces valeurs recouvrables et la sensibilité de celles-ci aux changements possibles des hypothèses clés ;
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges ainsi que les engagements de retraite et assimilés.

Jugements

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour :

- l'évaluation de la nature du contrôle (se reporter à la Note « Filiales »)

- déterminer si des accords contiennent des contrats de location (se reporter à la note « contrats de location »)
- l'évaluation de la juste valeur de la rémunération des investisseurs à retenir au compte de résultat dans le cadre des opérations de financement ABO et de l'équitization de la dette par exercice des BSA E dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9.

Dans le contexte de la crise du COVID-19, le Groupe a également exercé son jugement pour l'appréciation de l'existence d'un événement déclencheur menant éventuellement à une perte de valeur sur goodwill, immobilisations corporelles ou incorporelles.

La liste des entités pour lesquelles le Groupe a exercé son jugement sur la nature du contrôle figure dans la Note « périmètre de consolidation ».

d. Périmètre de consolidation

Nom des sociétés	Méthode d'intégration	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Cybergun SA	Mère	100,00%	100,00%
Brains 4 Solutions	I.G	100,00%	100,00%
Cybergun Italie	I.G	100,00%	100,00%
Cybergun Hong Kong	I.G	100,00%	100,00%
Cybergun Japan	I.G	100,00%	33,00%
Softair USA	I.G	100,00%	100,00%
Spartan Imports Denmark	I.G	100,00%	100,00%
Spartan US	I.G	100,00%	100,00%
Tech Group Hong Kong	I.G	100,00%	100,00%
Tech Group UK			
Ton Marquage	I.G	100,00%	100,00%
Cybergun International	I.G	100,00%	100,00%
Dolomede AD1	I.G	100,00%	100,00%
Microtrade	I.G	100,00%	100,00%
Palco Sports	I.G	100,00%	100,00%
Open Space	I.G	100,00%	100,00%
Arkania	I.G	51,00%	51,00%
SCI Notre usine	I.G	50,00%	50,00%
Valantur	M.E	18,87%	18,87%

(i) Entrée dans le périmètre

Au cours du S1 2021, la société CYBERGUN SA a pris une participation de 18,87% au capital du groupe VALANTUR.

(ii) Sortie de périmètre

Non Applicable

(iii) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par CYBERGUN. Le contrôle est exclusif lorsque la maison mère est en mesure de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité (contrôle exclusif de droit, de fait ou contractuel). Les filiales dont CYBERGUN SA, tête de groupe, détient le contrôle exclusif sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

ARKANIA : Détenu à 51% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle opérationnel de la société.

SCI Notre Usine : Détenu à 51% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle opérationnel de la société.

CYBERGUN Japan : Détenu à 33% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle contractuel.

VALANTUR : Détenu à 18,87% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence.

e. Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère

(i) Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euro au cours moyen de la période. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

(ii) Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

En application de l'IAS 21, les créances rattachées à des participations auprès des filiales, dont le règlement n'est, ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue une part de l'investissement net du groupe. A ce titre, les écarts de change provenant de ces créances sont enregistrés en capitaux propres.

(iii) Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Devise	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen N-1	Taux de clôture N-1
EUR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
USD	1,2053	1,1884	1,1413	1,2271
DKK	7,4368	7,4362	7,4544	7,4409
JPY	129,8680	131,4300	126,4900	121,9488

f. Goodwill

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation de 12 mois.

Les goodwill relatifs aux participations dans les entreprises associées sont compris dans la valeur des participations dans les entreprises mises en équivalence.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture annuelle. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash-flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwills se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible.

La société n'a pas identifié au cours du S1 2021, d'éléments justifiant la réalisation d'un test d'impairment du goodwill au 30 juin 2021. Pour davantage d'information sur le goodwill du Groupe, nous renvoyons le lecteur vers la note 1.9 du rapport financier annuel au 31 décembre 2020.

g. Immobilisations incorporelles(i) Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (par exemple ventes qui ne sont pas au niveau escompté ou en baisse), des cash-flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

Les frais internes relatifs aux dépôts de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (Téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat de licences :

- Les licences acquises pour une certaine durée et ne donnant pas lieu à versement de royalties. Le droit d'acquisition est comptabilisé à l'actif et amorti sur la durée du contrat.
- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées. Ces royalties correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

La plupart des licences détenues par le Groupe revête les deux caractéristiques ci-dessus, à la fois portées au bilan au coût historique et faisant l'objet de versement de royalties en fonction du chiffre d'affaires.

(ii) Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès lors que les six critères suivants sont respectés :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans.

(iii) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont les coûts peuvent être déterminés de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

h. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les agencements, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements calculés par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces durées d'amortissement sont revues et modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

i. Contrats de location

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs restant à payer à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux, l'éventuel droit au bail et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain en prenant en compte l'économie du contrat (et non uniquement les caractéristiques juridiques) ainsi que l'impact d'éventuels travaux d'agencement non amovibles liés à ce contrat qui pourraient constituer une incitation à l'exercice d'une option de renouvellement.

Le Groupe applique les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros). Ainsi, le retraitement a porté sur les contrats de bails immobiliers du groupe.

j. Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements, des modifications d'environnement de marché ou des niveaux d'activité (chiffre d'affaires) indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe CYBERGUN.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des "comparables" et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

Au 30 juin 2021, la société n'a identifié aucun risque de perte de valeur.

k. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont constitués des prêts et créances, des instruments dérivés et des emprunts.

Actifs financiers

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres, soit à la juste valeur par résultat en fonction des deux critères suivants :

- un premier critère relatif aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de chaque instrument. L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels vise à déterminer si ces flux sont « uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le capital restant dû » (dit test « SPPI » ou Solely Payment of Principal and Interest)
- un second critère relatif au modèle économique utilisé par l'entreprise pour gérer ses actifs financiers. La norme IFRS 9 définit trois modèles économiques différents. Un premier modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, un deuxième modèle dont l'objectif économique est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et les « autres » modèles économiques.

L'identification du modèle économique et l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels relèvent du jugement pour s'assurer que les actifs financiers sont classés dans la catégorie appropriée.

Lorsque l'actif financier est un placement dans un instrument de capitaux propres, et qu'il n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les profits et pertes sur ce placement en autres éléments du résultat global.

À l'exception des créances commerciales, qui sont évaluées conformément à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15, les actifs financiers sont, lors de leur comptabilisation initiale, évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Lors de chaque clôture, les actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (recyclable) font l'objet d'un test de dépréciation basé sur la méthode d'estimation des pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers comprennent également les instruments financiers dérivés qui sont conformément aux dispositions normatives valorisés à leur juste valeur.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces éléments sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt sur la base du coût amorti.

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- en « Passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers, et les autres passifs financiers
- en « Passifs évalués à la juste valeur par résultat » pour les instruments financiers dérivés ou pour les passifs financiers désignés comme tels

(i) Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions.

(ii) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS7.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

Les différents éléments de trésorerie et d'équivalents de trésorerie font l'objet d'un test de dépréciation conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 sur les pertes de crédit attendues. Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie.

(iii) Instruments dérivés

Dans le cadre du processus d'équitization de sa dette financière, le groupe utilise des BSA (BSA E) dont le traitement comptable est soumis aux dispositions de la norme IAS 32 « instruments financiers ».

(iv) Emprunt obligataires convertibles en actions de la société

La société a recours à un contrat de financement par OCEANE (Obligation Convertible ou Echangeable en Actions Nouvelles ou Existantes) lui permettant de financer ses projets de développement tout en renforçant ses fonds propres via la conversion quasi immédiate des OCEANES souscrites en actions nouvelles de la société.

Les normes IFRS en vigueur, n'abordent pas directement le traitement comptable à apporter à ces instruments hybrides entre dette financière et fonds propres. Plus particulièrement, IAS 32.AG32 qui précise le traitement à appliquer lors de la conversion d'un instrument composé à l'échéance, ne traite pas spécifiquement du cas de la conversion d'une obligation convertible à une date antérieure à celle initialement prévue ou de la conversion d'un instrument hybride.

Les précédentes communications de la société concernant ces instruments hybrides ont toujours fait état d'un apurement par conversion en actions nouvelles de la société et donc sans impact « cash-out » pour celle-ci.

Malgré l'absence d'impact « cash out » pour la société, ces outils font l'objet d'un traitement en dettes financières imposé par les textes en vigueur (IAS 32 Instruments financiers).

Au 31 décembre 2020, ce traitement des OCEANES comme instruments de dettes financières, et notamment la mise en œuvre des normes IFRS 9 et d'IFRIC 19 ont ainsi conduit la société comptabiliser une charge financière supplémentaire de 1,8 M€ correspondant à la différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et la contrepartie effectivement payée. Aucune charge n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes au 30 juin 2021.

I. Capitaux propres

(i) Capital social

Le capital social de la société au 30 juin 2021 est de 1 515 791,78 euros et se compose de 15 157 917 800 actions ; chacune entièrement libérée.

(ii) Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

A la date de publication de ce rapport la société ne détient aucunes actions en propre.

(iii) Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'option sur actions, sont comptabilisés en déduction des fonds propres.

(iv) Actions préférentielles

Il n'existe pas d'actions préférentielles.

(v) Rachat d'instrument de capitaux propres

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

(vi) Stock-options

A la date de publication de ce rapport, il n'existe aucun plan de stock-options réservé aux salariés du Groupe.

m. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

n. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués au plus faible du coût d'achat et de sa valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks acquis en devise sont valorisés au cours du jour d'achat.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Les stocks font l'objet, par référence, d'un calcul de rotation sur la base des historiques de ventes et des prévisions commerciales. Il est constaté une provision statistique sur la base des risques de non-écoulement identifiés.

o. Avantages accordés aux salariés

(i) Engagements de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, CYBERGUN participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Pour CYBERGUN, il s'agit généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies.
- dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France, et aux USA.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Au 31 décembre 2020, pour les salariés français ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- obligations définies par les conventions collectives : convention 3130 Jeux, jouets et articles de fête
- méthode prospective fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière
- tables de mortalités : 16-18
- dates de départ à la retraite : 62 ans
- taux de progression des salaires : 1%
- taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge : 10% dégressif jusqu'à 50 ans pour les cadres et 5% dégressif pour les non cadres
- taux d'actualisation annuel : 2%
- charges patronales : 47%
- les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

La société n'a pas procédé à une actualisation de ses engagements de retraite au 30 juin 2021.

(ii) Paiements fondés en actions

Pour mémoire, un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des dirigeants et de certains directeurs a été décidé pour un total de 790 000 actions par le conseil d'administration du 19 février 2019. La période d'acquisition avait été fixée à un an à partir du 19 février 2019 et la période de conservation de ces actions a été fixée à un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition.

A la date de publication de ce rapport, la livraison des actions aux bénéficiaires n'est pas intervenue. La société et les bénéficiaires travaillent ensemble au dénouement à donner ce plan d'attribution gratuite d'actions.

p. Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

(i) Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le principe de base d'IFRS 15 est que le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert du contrôle des biens ou des services au client. IFRS 15 fournit également des indications spécifiques sur la décomposition des contrats en obligations de prestation et sur l'évaluation des produits dans des circonstances spécifiques. Pour les ventes réalisées par les distributeurs comme pour les ventes réalisées par forces commerciales internes du Groupe, le traitement comptable du chiffre d'affaires reste le même et est décrit ci-dessous.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir des marchandises vendues dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Les produits sont comptabilisés nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, rabais et remises.

Les produits sont comptabilisés lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques futurs reviennent à la Société. En cas de contrats à éléments multiples, notamment ceux incluant des services et la vente d'équipements, les revenus sont enregistrés selon la méthode de l'allocation des produits sur la base des justes valeurs attribuables aux différents composants.

(ii) Revenus de la vente de biens et d'équipements connexes

Les ventes de biens et d'équipements connexes, sont comptabilisées lorsque le contrôle de l'actif est transféré, soit à la mise à disposition du client, soit à la livraison des produits, selon les incoterms appliqués pour la commande. Les produits du Groupe sont généralement vendus dans le cadre de contrats ou via des bons de commande approuvés par les clients qui incluent des prix fixes et déterminables ne contenant pas de droit de retour ou d'obligation significative post-livraison, ou toute autre clause induisant un revenu différé.

Les biens vendus par le Groupe sont couverts par une garantie d'un an, tel que requis par la loi, pour les réparations générales des défauts qui existaient au moment de la vente. Ainsi, la plupart des garanties fournies par le Groupe sont des garanties de type assurance selon la norme IFRS 15, que le Groupe comptabilise conformément à la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Ces garanties légales font l'objet de la comptabilisation d'une provision pour risques et charges, le cas échéant, dès la reconnaissance du revenu de la vente du produit. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts est basée sur l'analyse des données historiques et est considérée comme non significative.

(iii) Revenus des activités de service

Les produits des activités de service sont comptabilisés sur la période pendant laquelle les services sont rendus et que le recouvrement de la créance est assuré de manière raisonnable.

q. Cout des achats

Le coût des achats correspond aux coûts directs des marchandises vendues, y compris les coûts annexes d'achat et frais d'approche (transport – douanes).

r. Autres éléments opérationnels non courants

Les autres éléments opérationnels non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

La présentation de ces autres éléments opérationnels distinctement contribue à une meilleure lecture de la performance économique récurrente de l'entreprise.

Les autres éléments opérationnels non courants incluent les éléments suivants :

- résultat de cession et mises au rebut des immobilisations ;
- dépenses de financement exceptionnelles venant à l'appui de la restructuration ;
- dépenses liées à la réorganisation et à la restructuration ;
- tous produits et charges significatifs ayant un caractère non courant.

s. Cout du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie ;
- le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

t. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

(i) Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Le taux d'impôt retenu pour les différentes sociétés du groupe est le suivant :

En milliers d'euros	Taux d'impôt 30/06/2021	Taux d'impôt 30/06/2020
CYBERGUN SA	28%	28%
TON-MARQUAGE.COM	28%	28%
OPEN SPACE	28%	28%
DOLOMEDE	28%	28%
B4S	28%	28%
CYBERGUN ITALY	31%	31%
SPARTAN DK	25%	25%
CYBERGUN INTERN.	8%	8%
MICROTRADE	31%	31%
PALCO SPORT	28%	28%
SOFTAIR USA	28%	28%
SPARTAN IMPORTS	28%	28%
CYBERGUN HK	17%	17%
TECH GROUP HK	17%	17%
CYBERGUN JAPAN	31%	31%
SCI NOTRE USINE	28%	28%
ARKANIA	28%	28%
VALANTUR	28%	28%

(ii) Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

u. Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

II. Gestion du risque financier

a. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

b. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques de marchandises afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

Compte tenu des prévisions d'exploitation et de la capacité de tirage résiduel sur la ligne de financement ABO, mise en place en octobre 2019, le management n'a pas identifié de risque de liquidité.

c. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Aucun instrument de couverture n'a été souscrit sur la période.

d. Risque de change

Le Groupe peut être exposé au risque de change sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Le Groupe peut être exposé au risque de change sur ses transactions courantes (d'achats et de ventes), notamment sur la zone euro (achats de marchandises effectués principalement en USD).

Le Groupe peut avoir à recourir à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Aucun instrument de couverture n'a été souscrit sur la période.

III. Notes aux états financiers consolidés**a. Note 1 - Goodwill**

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions - /- Dotations	Diminutions - /- Reprises	Variation de périmètre	Ecart de conversion	30/06/2021
Goodwill valeurs brutes	13 100			695	336	14 132
Goodwill dépréciations	(10 465)				(297)	(10 762)
Goodwill	2 635			695	39	3 370

La variation nette du Goodwill est essentiellement à mettre en relation avec l'entrée de périmètre de la société Valantur.

b. Note 2 – Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions - /- Dotations	Diminutions - /- Reprises	Variation de périmètre	Ecart de conversion	30/06/2021
Frais de recherche et développement	373				9	382
Logiciels et sites internet		151				151
Concessions, licences et brevets	5 968	97			8	6 073
Autres immobilisations incorporelles et avances	117				0	117
Amortissements immobilisations corporelles	(3 656)	(67)			(9)	(3 731)
Total immobilisations incorporelles	2 802	181	-	-	8	2 992

Au 30 juin 2021, la valeur nette des licences et brevets s'élève à 2 749 K€ (6 073 K€ en valeur brute). Le Groupe CYBERGUN estime qu'aucun élément à la date de publication de ce rapport ne justifie une dépréciation.

c. Note 3 – immobilisations corporelles et droits d'utilisation

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions - /- Dotations	Diminutions - /- Reprises	Variation de périmètre	Ecart de conversion	30/06/2021
Terrains et constructions	3 016					3 016
Véhicules, matériels et outillages	2 886	24			20	2 930
Mobiliers, agencements et installations						-
Autres immobilisations corporelles et avances	1 384	85			4	1 473
Immobilisations corporelles amortissements et dépréciations	(3 366)	(190)			(22)	(3 579)
Immobilisations corporelles nettes	3 919	(81)			2	3 839
Droit d'utilisation corporelles valeurs brutes	3 126	1 211				4 337
Droit d'utilisation corporelles - Amort et dépr.	(1 236)	(394)				(1 630)
Droits d'utilisation nets	1 890	817				2 707

Au 30 juin 2021, les immobilisations corporelles brutes sont essentiellement constituées d'un terrain à Blois pour 3 M€ porté par la SCI notre usine et de moules de fabrication.

d. Note 4 – Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions - /- Dotations	Diminutions - /- Reprises	Variation de périmètre	Ecart de conversion	30/06/2021
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	333	(88)			93	338
Actifs financiers non courants - Dépréciations	(2)		2			(0)
Autres actifs financiers non courants	331	(88)	2		93	338

L'essentiel des autres actifs financiers non courants est constitué de dépôt de garantie versés.

e. Note 5 – Actifs d'impôts différés

Les impôts différés actifs constatés au bilan du Groupe pour 0.4 M€ concernent exclusivement la zone USA et correspondent à une consommation des deferred tax assets sur une période de 7 ans.

Pour davantage d'informations sur ce poste du bilan nous renvoyons le lecteur vers le RFA 2020 disponible sur le site internet de la société.

f. Note 6 – Stock

En milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Stocks et en-cours - Valeurs brutes	13 320	8 725
Stocks et en-cours - Dépréciations	(275)	(357)
Stocks nets	13 046	8 368

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée selon les règles suivantes :

- Les stocks dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois sont dépréciés à hauteur de 60%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois sont dépréciés à hauteur de 33%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois sont dépréciés à hauteur de 20%
- Les stocks n'ayant pas fait l'objet de vente au cours des 12 derniers mois sont dépréciés à hauteur de 85%.

g. Note 7 – Créances clients

En milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	4 249	5 096
Clients douteux	4 145	2 825
Clients Factures à émettre	397	364
Créances clients dépréciations	(4 337)	(4 421)
Créances clients	4 454	3 863

La provision pour dépréciation des créances client est comptabilisée lorsque l'encaissement d'une créance devient incertain. Le montant de la provision est déterminé selon les règles suivantes :

- Les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est inférieure à 10K€ sont dépréciées systématiquement à 100% (à hauteur du montant échue à 90 jours et plus) ;
- Pour les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est supérieure à 10K€, si cette partie représente moins de 30% du solde client, aucune provision n'est requise. A contrario, si cette partie représente plus de 30% du solde client, elles doivent être analysées individuellement et feront l'objet d'une dépréciation à 100% (à hauteur du montant échue à 90 jours et plus) s'il est estimé que le risque de non-recouvrement est significatif.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe CYBERGUN estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

h. Note 8 – Autres actifs courants

En milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	5 377	2 485
Créances sociales	216	222
Créances fiscales	715	663
Comptes courants débiteurs	(6)	(41)
Débiteurs divers	2 570	4 725
Charges constatées d'avance	183	135
Créances d'impôt courant	446	275
Autres actifs courants	9 500	8 464

Les autres actifs non courants sont essentiellement composés de :

- 5,4 M€ d'avance et acomptes sur commandes fournisseurs à mettre en lien avec la politique de restockage engagées par le groupe
- 2.6 M€ de débiteurs divers correspondant essentiellement à la part de charge de commitment fees sur le contrat de financement par OCEANes non consommées sur l'exercice.

i. Note 9 – Trésorerie & équivalents de trésorerie

Cf. Tableau de flux de trésorerie en page 7.

j. Note 10 – Capital social et capitaux propres.

Le capital social de la société au 30 juin 2021 est de 1 515 791,78 euros et se compose de 15 157 917 800 actions ; chacune entièrement libérée.

Pour davantage d'informations concernant la variation des capitaux propres, nous renvoyons le lecteur vers le tableau « variation des capitaux propres » en page 8.

k. Note 11 – Dettes financières

Au 30 juin 2021 la société ne présente pas de dette long terme à son bilan

Les dettes court terme au 30 juin 2021 se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Dettes financières convertibles en actions	2 117	6 044
Autres dettes financières court terme	10	35
Dettes financières court terme	2 127	6 080

Pour davantage d'informations sur le processus d'équitization de la dette financière de la société, nous renvoyons le lecteur vers :

- Le paragraphe « Fait marquants de la période »
- Le paragraphe « Evènements post clôture »

l. Note 12 – Dettes fournisseurs et autres passifs courants

En milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs	6 842	5 635
Clients créditeurs, avances et acomptes	1 420	448
Dettes sociales	1 170	635
Dettes fiscales	622	502
Dettes sur des parties liées	1 560	1 980
Autres passifs	1 780	1 561
Instrument financiers dérivés	1 209	1 209
Autres passifs courants	14 603	11 970

Les dettes fournisseurs correspondent essentiellement à des dettes sur achats de marchandises.

Les dettes envers les parties liées correspondent à hauteur de 1,5 M€ au compte courant de la SCI Notre Usine avec le co-actionnaire de la SCI, le groupe Valantur.

Les autres passifs correspondent essentiellement à des dettes de redevances sur les licences.

La dette "instrument financiers dérivés" correspond à la part de décote sur exercice de BSA E non prise en compte dans les capitaux propres, la dette rattachée à ces BSA E n'étant pas encore équitisée à la clôture semestrielle 2021.

m. Note 13 – Chiffre d'affaires et coût des achats

En milliers d'euros	30/06/2021	30/06/2020
Chiffres d'affaires	14 354	9 882
Coût des achats	(8 744)	(7 432)

n. Note 14 – Salaires et charges sociales

En milliers d'euros	30/06/2021	30/06/2020
Salaires	(2 184)	(1 547)
Charges sociales	(879)	(621)
Salaires et charges sociales	(3 063)	(2 168)

o. Note 15 – Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	30/06/2021	30/06/2020
Sous traitance générale	(386)	(300)
Entretien et réparations	(141)	(69)
Locations et charges locatives	(45)	(560)
Assurance (RC, mutirisques, transport et autres)	(137)	(101)
Transport sur ventes	(379)	(342)
Voyages, déplacements, missions, réceptions...	(173)	(20)
Expositions & Marketing (publicité/promotion)	(75)	(143)
Honoraires	(402)	(439)
Frais postaux & télécommunications	(66)	(72)
Redevances versées	(348)	(380)
Services et commissions bancaires	(54)	(37)
Autres divers	(220)	(222)
Autres achats et charges externes	(2 425)	(2 686)

p. Note 16 – Amortissements et provisions

En milliers d'euros	30/06/2021	30/06/2020
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(67)	(104)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	(584)	(158)
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	177	47
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	57	42
Amortissements et provisions	(418)	(173)

q. Note 17 – Autres éléments opérationnels courants

En milliers d'euros	30/06/2021	30/06/2020
Autres produits et charges	(374)	(901)
Restructuration & réorganisation	(453)	(1 276)
Autres éléments opérationnels non courants	(827)	(2 177)

r. Note 18 - Résultat financiers net

En milliers d'euros	30/06/2021	30/06/2020
Coût de l'endettement financier brut	(41)	(239)
Dotations et provisions financières nettes	(3)	3
Ecart de change net	370	1 358
Autres charges financières	(2 271)	(5 144)
Autres produits financiers	0	3 286
Produits net des charges financières	(1 904)	(497)
Résultat financier net	(1 944)	(736)

Au 30 juin 2021, le résultat financier correspond essentiellement à :

- 2,3 M€ de charges financières diverses correspondant presque exclusivement aux commitment fees constatées sur le semestre dans le cadre du contrat de financement ABO II.
- 0,4 M€ d'effets de change positif.

Pour mémoire, au 30 juin 2020 outre l'effet de change positif net de 1.4 M€, le résultat financier est affecté par les éléments suivants :

- 3,3 M€ de produits financiers sur l'abandon de créance consentie par certains obligataires dans le cadre de la renégociation de la dette financière de Cybergun SA.
- 5,1 M€ de charges financières qui se décompose entre :
 - 2,3 M€ de commitment fees constatées sur le semestre dans le cadre du contrat de financement ABO II
 - 2,2 M€ de charges financières correspondant au coût de l'émission des BSA K1, K2A et K2B dans le cadre des opérations de renégociation de la dette financière de Cybergun SA.
 - 0,6 M€ de juste valeur de la rémunération ABO sur le semestre 2020.

Pour davantage d'informations sur les opérations de renégociation de la dette financière du Groupe, nous renvoyons le lecteur vers le RFA 2020.

s. Note 19 – Engagements Hors Bilan

En milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Nantissement du fonds de commerce (1)	21 610	21 610
Effets à l'encaissement non échus	292	138

- (1) Dans le cadre des opérations de rachat de la dette bancaire du Groupe CYBERGUN par RESTARTED INVESTMENT, le protocole signé en 2014 prévoit le nantissement possible du fonds de commerce de CYBERGUN SA au profit de l'acquéreur RESTARTED INVESTMENT.